



«RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE»

CGPRO102021-01

OBJET DU CONTRAT

Le contrat de responsabilité civile professionnelle couvre la responsabilité de l'entreprise en cas de sinistre causé par celle-ci dans le cadre de l'exercice de son activité.

NOS 3 FORMULES



PLAFOND DE GARANTIE

100 000 €



PLAFOND DE GARANTIE

250 000 €



PLAFOND DE GARANTIE

500 000 €

- ✔ JUSQU'À 10 ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
- ✔ PROTECTION JURIDIQUE INCLUSE

NOTRE TARIF

Très compétitif, quelque soit l'activité de l'entreprise.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Ce contrat s'adresse aux entreprises de moins de 500 salariés et n'ayant pas un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 000 €. (+ de 500 salariés ou/et + de 10 000 000 € de CA ou activité non référencée sur dérogation)

APPLICATION DES GARANTIES

Ouverture de vos dossiers sinistres sous 48H.

3 OPTIONS POSSIBLES

- RC Exploitation
- Responsabilité civile mandataires sociaux
- Protection juridique étendue

OÙ S'EXERCE NOTRE GARANTIE ?

La garantie s'exerce dans les pays membres de l'Union Européenne (y compris les Départements, Régions et collectivités d'OUTRE-MER) ainsi que dans les pays suivants : «Suisse, Principautés de Monaco et d'Andorre, République de Saint-Marin, Liechtenstein, Norvège, Islande, Vatican».

LIMITE DU PLAFOND GLOBAL DE GARANTIE

100 000 €, 250 000 € ou 500 000 €*
*En fonction de l'option choisie

FRANCHISE

0 € // 250 € // 500 € // 750 € // 1000 €

MODALITÉ DE GESTION

Échéance principale le jour de la souscription.

DATE D'EFFET

Immédiate et différée jusqu'à 12 mois.



IMMÉDIAT ET DIFFÉRÉ POSSIBLE JUSQU'À 12 MOIS



FORMALITÉ ADMINISTRATIVE : K-BIS + CNI + RIB

GRUPE ASSURMAX